

RÈGLEMENT INTÉRIEUR



LA SELYSIENNE **Société d'odonatologie francophone**

Ce règlement intérieur¹ est constitué d'articles numérotés et datés selon l'acte de décision ainsi que formés d'un titre repère et d'une présentation.

Article 1 - Doctrine de fonctionnement (30 mai 2023 - adoptée en CA) - Favoriser la création, l'accompagnement et le soutien de tous projets de membre en rapport avec l'objet de l'association à partir du moment où un coordonnateur de projet est identifié et pilote le dit projet. - « Savoir pour préserver ».

Article 2 - Démarche participative (24 décembre 2023 - validé en CA) - La démarche participative des membres est encouragée et résumée en termes d'objectif dans notre slogan « savoir pour préserver ». Cette participation est valorisée par la mise à disposition de chaque membre actuel ou passé qui rend compte de la chronologie de la participation de chacun et peut être complétée ainsi que personnalisée avec l'appuis et la modération de l'équipe de rédaction du site Internet.

Niort, version fondatrice du 9 février 2024
Signé p/o par le Président, Cyrille Deliry

Version 1 du 9 février 2024

¹ Le règlement intérieur est établi selon les statuts de *La Selysienne* (article 16 - rappelé ici) : Art.16 - Un règlement intérieur peut être établi par les administrateurs qui l'approuvent et chargent un secrétaire de le diffuser. Celui-ci sera mis en ligne sur un des sites Internet de l'association. Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les présents statuts, notamment ceux qui ont trait au fonctionnement pratique des activités de l'association. - Rappel de l'objet de l'association : *La Selysienne*, société d'odonatologie francophone, a pour objet de rassembler et de promouvoir les connaissances sur les Libellules (Odonata) et leurs habitats, plus particulièrement en France et dans les pays francophones à des fins de connaissance et de protection.